

Tableau récapitulatif des commentaires, remarques et modifications proposées, fournis par les collègues.

Paragraphe	Collège	Commentaire
Remarques générales	Secteur Privé	<p>Cela dit, pour nous, c'est le Xième déclaration qui sera fait au nom du PFBC, et nous souhaitons vraiment aller vers du plus concret : (1) Des décisions pour vraiment promouvoir la certification indépendante : pour l'instant il n'y a que le Gabon qui (tout récemment) a intégré une fiscalité différenciée liée à la situation de certification des sociétés forestières, et il n'y a que le KfW qui appui financièrement les sociétés qui s'engagent dans la certification ; (2) Des décisions pour vraiment obtenir des plans d'affectation de terres ; (3) Des facilités pour vraiment promouvoir le tourisme.</p> <p>Faire ressortir dans le texte d'avantage l'importance de l'éco-tourisme et des mesures/engagements pour son renforcement</p>
	Scientifique	<p>Faut-il parler de revendications ou d'attentes dans le chapitre IV ?</p> <p>Faire ressortir l'importance des mangroves dans le chapitre I</p> <p>Ajouter la thématique COVID-19 dans la déclaration</p> <p>Revoir, actualisé les chiffres dans la déclaration</p>
	Multilatéraux	<p>Tenir d'avantage compte du secteur agricole dans la déclaration</p> <p>Plus de chiffres</p>
	Bailleurs	<p>L'initiative CAFI n'est pas mentionnée dans le texte, or si l'on souhaite valoriser les synergies cela nous semble nécessaire de faire apparaître les complémentarités d'action sur la préservation des forêts du Bassin du Congo.</p> <p>Le texte est assez long, avez-vous prévu une introduction plus courte afin de se concentrer plutôt sur les engagements ? Le reste du texte pourrait figurer dans une annexe, avec, si possible un résumé des progrès réalisés depuis la dernière déclaration ou la dernière réunion.</p> <p>Le texte ne fait pas référence à la question du genre ou à la nécessité de lutter contre les inégalités.</p> <p>Peut-être faut-il faire une référence plus explicite concernant les liens entre la crise sanitaire mondiale (COVID 19) et la protection de la biodiversité ?</p>

		<p>On voudrait suggérer de faire une référence aux droits des populations indigènes dans la section 4</p>
	ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Bien cerner la problématique à adresser, identifier les leviers pour leurs résolution sur le plan politique ; il s'agira d'un engagement sur la gouvernance durable des ressources, la promotion et mise en œuvre des outils essentiels comme l'aménagement du territoires, l'incitation pour un modèle économique transformationnelle vu que les Etats ont pris des engagements qui se traduisent notamment par le pourcentage des AP qui a fortement évolue depuis 2002. Ensuite, il est crucial d'initier des programmes d'économie transitionnelle ; enfin pour la biodiversité, prendre en compte la dimension de la valorisation territoriale des AP bassin du Congo hors processus Ndjamena. • La déclaration doit aborder les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité. La transhumance, telle qu'elle est abordée dans la déclaration de N'Djamena, concerne les zones bordant le Sahel. La gouvernance et l'économie verte sont essentielles pour souligner dans la déclaration qu'elles sont indispensables pour avancer dans une direction durable dans le bassin. La déclaration devrait inclure les acteurs autour de la table, et pas seulement le point de vue du gouvernement... c'est là la valeur du partenariat et la voix du partenariat, en particulier les organisations de la société civile et les peuples autochtones du bassin du Congo. Il devrait y avoir des éléments reflétant le FLEGT et le CAFFE en tant que programmes de travail existants du PFBC. Les droits et le CLIP en particulier devraient être abordés dans la Déclaration, compte tenu notamment de la promotion de l'objectif de 30 % des terres du bassin du Congo... et de l'exigence essentielle de protection des droits dans toute planification future des zones protégées. La cartographie des communautés montre que l'ensemble du Bassin est soumis à des droits collectifs, mais il n'est pas fait mention des droits ou des revendications des communautés. Les communautés doivent être considérées et reconnues comme des détenteurs de droits dans le Bassin. Aller vers des modèles de gestion de la biodiversité plus inclusive avec une référence renforcée sur la foresterie communautaire. On voit bien dans le document synthétisant les contributions des parties que l'implication des CLPA, le manque de CLIP et le besoin de promouvoir des approches basées sur les droits humains sont des problèmes absolument centraux. Mais rien de tout cela ne se retrouve dans le projet de déclaration... Aucune mention des 'droits humains', quasiment rien sur les droits fonciers (à part de manière annexe dans l'article 10), et rien sur la foresterie communautaire comme option

		<p>viable de conservation 'communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une référence majeur manque dans le document, un levier important, la CITES relativement à la faune sauvage. De même le relation (dialogue) Chine-Afrique centrale est absente de la déclaration lors qu'en 2021 se tiendra le FOCAC avec des enjeux majeurs sur le Bassin du Congo. • Nécessité d'augmenter le rôle des OSC, la gouvernance locale dans la déclaration. Une réflexion devrait être menée sur la possibilité d'aller vers deux documents : (1) une déclaration portée par les pays, vers des engagements précis. Un engagement réel et qui servirait de relais au niveau politique et internationale et (2) une déclaration par les acteurs (multi-acteurs). • Sur les Mécanisme de financements sur les changements, une emphase est donnée sur les financement climatique classique et qui ne peut sécuriser les forêts intacts pour lesquels aucun marché n'Existe. Il est nécessaire de se pencher sur un mécanisme de financement propre aux forêts intacts sur les aspects de financement dans la déclaration. • Nécessaire de faire référence sur le contenu de la réforme du traité de la CEEAC qui a une emphase sur la nécessité de créer les richesses, une valorisation économique, dégager les bénéfices directs au niveau des Communautés, au niveau des PIB. Il faut parler d'entrer de jeu sur les modèles économiques sur les ressources naturelles, la gouvernance, modèle économique sur les ressources naturelles. C'est le langage pour lesquels les États sont preneurs.
1	Bailleurs	<p>Les membres du PFBC restent entièrement mobilisés (Est-ce une déclaration des membres du PFBC ou des pays de la CEEAC/COMIFAC? Expliciter le type de soutien du PFBC à cette déclaration si on souhaite mentionner „Les membres du PFBC soutiennent cette déclaration et restent entièrement mobilisés par exemple...“) pour accompagner les efforts que les pays de l'espace CEEAC COMIFAC mettent en œuvre depuis plusieurs années pour promouvoir la gestion durable de leurs patrimoines naturels en général, et de leurs ressources forestières en particulier. Les membres du PFBC soutiennent par ailleurs les attentes légitimes de ces pays pour un renforcement des appuis de la communauté internationale dans le financement et la mise en œuvre de ces efforts(Ceci est parfaitement en ligne avec l'Alliance pour la préservation des forêts tropicales humides)</p> <p>Les membres du PFBC restent entièrement mobilisés pour accompagner les efforts que les pays de l'espace CEEAC COMIFAC mettent en œuvre depuis plusieurs années pour promouvoir la gestion durable de leurs patrimoines naturels en général, et de leurs ressources forestières en particulier. Les membres du PFBC soutiennent par ailleurs les attentes légitimes de ces pays pour un renforcement des appuis de la communauté internationale dans le financement et la mise en œuvre de ces efforts. (Bien que le soutien à la gestion durable des ressources forestières et à la protection de la biodiversité dans le bassin du Congo demeure une grande priorité pour la Commission européenne, nous ne pouvons pas nous engager à ce stade sur les modalités de notre futur soutien à la CEEAC et</p>

		<p>à la COMIFAC. On propose d'éliminer cette phrase de l'avant-propos).</p> <p>1bis :</p> <p>En raison de leur importance pour la régulation du climat global, pour la conservation de la biodiversité mondiale et du rôle de vecteur qu'elles peuvent jouer pour le développement socio-économique des populations des pays qu'elles recouvrent, les forêts tropicales du bassin du Congo ont progressivement acquis le statut de bien commun de l'humanité (Important : Voir si l'ensemble des gouvernements partagent ce point). De nombreux accords internationaux et programmes multilatéraux sont aujourd'hui en place avec l'objectif d'en promouvoir une protection et une valorisation durable et équitable, en partenariat étroit avec les États de la région.</p>
2	Secteur Privé	<p>dans le reste de la zone forestière de la RDC, au Congo, au Cameroun, Gabon et en Guinée équatoriale, il s'agit principalement de forêts denses humides, plus ou moins fragmentées à proximité des villages et le long des routes nationales. Les techniques actuelles d'exploitation de données satellitaires permettent de quantifier de manière de plus en plus précise les dégradations subies par ces zones : entre forêts secondaires, jachères, plantations agricoles. Non perturbées (ajout : ou certifiées gérées durablement. Quelqu'un a les chiffres de stocks carbone dans les forêts certifiées FSC ou PAFC?), ces forêts denses humides peuvent stocker jusqu'à 200 tonnes de carbone par hectare ;</p> <p>en s'éloignant encore du centre du Bassin du Congo, on trouve des mosaïques de forêts et de savanes dans lesquelles des patches de forêts denses alternent avec des zones herbeuses, ces types de végétation stockent en moyenne des quantités inférieures à 100 tonnes de carbone par hectare</p>
	Bailleurs	<p>C'est avec raison que les forêts du Bassin du Congo sont souvent décrites comme le second poumon forestier tropical de la planète. Elles jouent un rôle clé dans la régulation du climat à l'échelle continentale comme à l'échelle globale. Le stock de carbone que leur biomasse et leurs tourbières renferment est estimé à 80 milliards de tonnes, soit près de dix années du total des émissions mondiales.</p>
3	Bailleurs	<p>Les forêts du bassin du Congo constituent un pôle exceptionnel de la biodiversité mondiale et un réservoir inestimable de diversité génétique, dont la valorisation reste encore cependant à organiser. Ces forêts abritent en effet une faune et une flore spécifiques et extrêmement variées, tant au niveau des espèces qu'à celui des genres ou des familles. Les forêts de basse altitude hébergent environ</p>

		<p>10.000 espèces de plantes vasculaires supérieures, dont 30% sont endémiques (incluant 9 familles endémiques). Les forêts de haute altitude abritent environ 4.000 espèces dont 70% sont endémiques (incluant 2 familles endémiques).</p> <p>Au-delà de son importance en termes de biodiversité et d'endémisme, le Bassin du Congo constitue par ailleurs une des dernières régions de la planète où l'interconnectivité des forêts tropicales permet aux mécanismes biologiques de se poursuivre naturellement, sans perturbation. Un éléphant pourrait, en théorie, se déplacer du Rift Albertin vers la côte gabonaise sans jamais quitter la forêt.</p>
4	Régional	<p>Il est à cet égard impératif, pour assurer un avenir aux forêts du bassin du Congo, que les populations agricoles qui vivent dans leur environnement direct et dans leur périphérie en soient les premiers protecteurs. A cet effet, ces populations doivent se voir offrir un cadre économique et institutionnel leur permettant d'adopter des modèles de production agricole durables qui tout en permettant de maintenir et de restaurer les massifs forestiers, répondent à leurs impératifs légitimes de sécurité alimentaire, de rémunération, et de développement socio-économique, mais aussi de protection de l'environnement.</p>
	Secteur Privé	<p>Les produits forestiers non ligneux, le bois-énergie, et la production locale non industrielle de bois d'œuvre contribuent également significativement à la subsistance des populations d'Afrique centrale et aux dynamiques locales d'accumulation et de développement économique, et leurs prélèvements informels pourraient représenter une menace pour la biodiversité et le stock carbone des forêts (il n'y a pas de consensus dans le groupe concernant cette proposition):</p> <ul style="list-style-type: none"> - La viande de brousse procure une source abordable de protéines pour de nombreux ménages ruraux. Elle est transportée sur de longues distances pour être vendue sur les marchés urbains. Sa consommation a été estimée entre 1,1 et 1,7 millions de tonnes par an en RDC ; - Dans ce même pays la production de bois d'œuvre informel représente annuellement entre 2,7 et 3,6 millions de m³ (10 fois plus que la production industrielle) et la production de bois de chauffe est estimée à 82,5 millions de m³/an ; <p>L'exploitation forestière durable pour la production de bois d'œuvre et l'industrie de la</p>

		<p>transformation du bois représentent une part importante de l'activité économique formelle et des revenus fiscaux pour les États du Bassin du Congo, susceptible de s'accroître encore sensiblement à l'avenir. Elle représente également la principale source d'emploi pour les populations locales et les sociétés certifiées tierce partie sont des partenaires privilégiés pour des activités liées à l'éducation, la santé, et le développement local. Le secteur forêt-bois constitue par exemple le second pilier de l'économie de la République du Congo, où elles représentent entre 2 et 6 % du PIB national selon les années.</p>
	<p>Bailleurs</p>	<p>Les efforts de gestion durable des forêts du bassin du Congo dans le cadre de la lutte contre le changement climatique d'une part, et les efforts pour conserver leur biodiversité et valoriser durablement le réservoir génétique qu'elles représentent d'autre part, ne peuvent aboutir si l'on fait abstraction du contexte humain dans lequel ces forêts se sont épanouies et sont aujourd'hui menacées (C'est à dire ? La fin de cette phrase n'est pas très claire pour moi. Quel est ce „contexte humain' dont il faudrait faire abstraction ?)</p> <p>Les ressources naturelles associées aux forêts du Bassin du Congo constituent le cadre de subsistance des 60 millions de personnes qui vivent dans leur environnement direct ou dans leur périphérie. Ces forêts remplissent par ailleurs des fonctions sociales, religieuses et culturelles essentielles pour les populations locales et autochtones qui se sont épanouies dans leur environnement.</p> <p>Les produits de consommation provenant de la valorisation des ressources naturelles liées à ces forêts remplissent un rôle fondamental en termes de sécurité alimentaire et pour la diversification des revenus de ces populations, bien que leur valorisation financière soit structurellement sous-évaluée en raison de l'environnement économique informel dans le cadre duquel ils sont produits, commercialisés et consommés.</p> <p>Il est à cet égard impératif, pour assurer un avenir aux forêts du bassin du Congo, que les populations agricoles qui vivent dans leur environnement direct et dans leur périphérie en soient les premiers protecteurs. A cet effet, ces populations doivent se voir offrir un cadre économique et institutionnel –notamment foncier- leur permettant d'adopter des modèles de production agricole durables qui, tout en permettant de maintenir et de restaurer les massifs forestiers, répondent à leurs impératifs légitimes de sécurité alimentaire, de rémunération, et de développement socio-économique.</p> <p>Les produits forestiers non ligneux, le bois-énergie, et la production locale non industrielle de bois d'œuvre contribuent</p>

		<p>également significativement au bien-être et à la subsistance des populations d'Afrique centrale et aux dynamiques locales d'accumulation et de développement économique :</p> <p>L'exploitation forestière durable pour la production de bois d'œuvre et l'industrie de la transformation du bois représentent par ailleurs une part importante de l'activité économique formelle et des revenus fiscaux pour les États du Bassin du Congo, susceptible de s'accroître encore sensiblement à l'avenir, notamment grâce à la transformation locale. Ces activités constituent par exemple le second pilier de l'économie de la République du Congo, où elles représentent entre 2 et 6 % du PIB national selon les années.</p>
5		
6	Secteur Privé	<p>Les processus de déforestation et de dégradation forestière sont longtemps restés relativement faibles dans le Bassin du Congo. On estime qu'entre 2000 et 2005, l'ensemble du continent africain n'avait été responsable que de 5,4% de la perte mondiale des forêts tropicales humides, contre 12,8% pour l'Indonésie et 47,8% pour le Brésil. Cela dit, la déforestation et la dégradation des forêts ont cependant nettement augmenté dans le bassin du Congo au cours des vingt (dix ?) dernières années. On estime que le taux de déforestation y a doublé entre 2000 et 2015, causant la perte de 160.000 km² de forêts tropicales humides (soit 10% de leur superficie) au cours de cette même période. On a notamment assisté à une augmentation vertigineuse des surfaces agro-industrielles et dans une certaine mesure minière au détriment des forêts denses. En réalité, les options de diversification de revenus mais aussi de création d'emploi en droite ligne avec les stratégies de croissance et de l'emploi des différents pays sont désormais évidentes. Les décisions d'allocation des terres (surfaces forestières) à d'autres fins que forestières ne sont pas concertées dans une logique de planification et d'affectation des terres.</p>

	Bailleurs	<p>Les processus de déforestation et de dégradation forestière sont longtemps restés relativement faibles dans le Bassin du Congo. On estime qu'entre 2000 et 2005, l'ensemble du continent africain n'avait été responsable que de 5,4% de la perte mondiale des forêts tropicales humides, contre 12,8% pour l'Indonésie et 47,8% pour le Brésil (Source ?). Cela dit, la déforestation et la dégradation des forêts ont cependant nettement augmenté dans le bassin du Congo au cours des vingt dernières années. On estime que le taux de déforestation y a doublé entre 2000 et 2015, causant la perte de 160.000 km² de forêts tropicales humides (soit 10% de leur superficie) au cours de cette même période (Source ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, l'émergence de nouvelles opportunités et de nouveaux acteurs dans le cadre de la globalisation croissante des marchés des matières premières a réduit le poids des hypothèques qui protégeaient en partie les forêts du bassin du Congo. Cette évolution entraîne aujourd'hui une expansion parfois insuffisamment encadrée de l'exploitation forestière industrielle, des investissements miniers et du développement des infrastructures sans maîtrise des retombées positives au niveau local et sur l'économie nationale ; - D'autre part, et de manière beaucoup plus significative pour l'évolution globale du couvert forestier dans la sous-région, les processus de développement faiblement structurés et insuffisamment redistributifs qui caractérisent les économies des pays de la sous-région y entretiennent une partie significative de la population dans la pauvreté, particulièrement dans les zones rurales des milieux forestiers (cette partie est à garder !!). La persistance de cette pauvreté structurelle, couplée à une croissance démographique soutenue, renforce structurellement la pression sur les ressources naturelles des zones forestières, particulièrement en raison de l'expansion d'une agriculture faiblement productive et des besoins croissants en bois-énergie. <p>Leurs fonctions environnementales globales (régulation du climat mondial, réservoir de biodiversité et réservoir génétique), ainsi que le potentiel qu'elles représentent pour catalyser le développement socio-économique durable des pays qu'elles recouvrent, pourraient s'en trouver considérablement</p>
--	-----------	--

		affectées, au détriment de l'ensemble des parties prenantes.
7	Bailleurs	<p>S'engagent à maintenir et à renforcer leur implication active dans la gouvernance climatique globale, en collaboration étroite avec l'ensemble de la communauté internationale. Ils réitèrent à cet effet leur engagement à contribuer activement à la lutte contre les changements climatiques, en œuvrant notamment dans le cadre du processus des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en particulier sur les engagements liés au maintien du couvert forestier et de la problématique du changement d'affectation des terres</p> <p>Continueront à améliorer la maîtrise leurs émissions de CO2 (avec un objectif de 455 Mt (Est-ce un objectif de réduction ou de maintien des émissions ? Il serait utile de le préciser) d'émissions par an à l'horizon 2030-2035) afin de contribuer à l'effort mondial de limitation de la hausse de la température moyenne globale en deçà de 2°C, conformément aux engagements pris à Paris dans le cadre de la COP 21 ;</p> <p>Contribueront activement à la restauration de paysages forestiers dans le cadre du Bonn-challenge et de l'initiative AFR 100 (African Forest Landscape Restoration Initiative) avec un engagement ferme déjà annoncé à 34,56 millions d'hectares (équivalent à 3,37 GtCO2 de carbone) et un objectif collectif provisoirement établi à 50 millions d'hectares (préciser quelle échéance);</p>
8	Bailleurs	<p>Confirment leur volonté de promouvoir des politiques et des stratégies de développement adaptées aux enjeux climatiques, pour les rendre à la fois plus résilientes (adaptation) et sobres en carbone (atténuation) ;</p> <p>Continueront à cet effet à œuvrer au renforcement de la coordination intersectorielle, qui est indispensable pour que des stratégies opérationnelles de lutte contre la déforestation et de développement adaptées aux enjeux climatiques puissent voir le jour et être déployées concrètement sur le terrain ;</p> <p>Sont conscients que les politiques sectorielles clés comme l'agriculture, la foresterie et la conservation de la nature doivent être déployées dans une vision intégrée de l'aménagement du territoire, en articulation étroite avec les objectifs nationaux en matière d'accès à l'eau et à l'énergie,</p>

		de développement des infrastructures industrielles et de transport, de santé publique, de sécurité alimentaire, et de décentralisation et au regard des engagements respectifs pris dans le cadre des CDN . Dans ce cadre, les ministères de la Planification, des Finances, ainsi que les services des premiers ministères et des Présidences de la République sont appelés à exercer un rôle stratégique de coordination et d'orientation technique. Ces considérations sont essentielles pour que les CDN des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC deviennent des cadres structurants de la contribution de ces pays à la lutte contre les changements climatiques.
9	Régional	<ul style="list-style-type: none"> i. La ... ; ii. la ... ; iii. la... ; iv. la promotion des chaînes de valeurs des produits agro-sylvo-pastoral ; v. l'...; vi. l' ...; vii. le renforcement de l'aspect organisationnel des populations vivant à la périphérie des forêts du bassin du Congo.
	Secteur Privé	<ul style="list-style-type: none"> iii. la poursuite de l'objectif « zéro déforestation » (Je suggère de dire plutôt les objectifs de réduire la Déforestation) dans tous les secteurs productifs (bois / minier / agro-alimentaire / infrastructures), avec une insistance pour que cet objectif soit poursuivi par l'ensemble des acteurs (y compris par les nouveaux investisseurs issus de la globalisation récente des échanges (asiatiques) et par les opérateurs non industriels (artisans)) ; iv. la promotion de la certification vi. la considération effective des prescriptions environnementales visant à limiter autant que faire se peut les dégâts sur l'environnement.
	Bailleurs	<p>S'engagent à promouvoir l'économie verte en adoptant des stratégies publiques contribuant pratiquement à la gestion durable des ressources naturelles. Ces stratégies auront comme lignes directrices principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la reconnaissance et la promotion du rôle central que les entreprises du secteur privé

		<p>et les organisations de la société civile doivent jouer dans la concrétisation pratique la promotion et l'application des politiques ;</p> <p>ii. la promotion, en lien avec les bailleurs du PFBC, de l'agriculture durable dans les milieux forestiers ruraux, afin d'y offrir des perspectives de développement local qui ne soient plus basées sur les stratégies « par défaut » que les acteurs locaux utilisent aujourd'hui (défrichements accélérés et agriculture sur brûlis) ;</p> <p>iii. Le développement, avec le soutien des bailleurs du PFBC, des activités à faible impact en périphérie des aires protégées</p> <p>iv. la poursuite de l'objectif « zéro déforestation » dans tous les secteurs productifs (bois / minier agro-alimentaire / infrastructures), avec une insistance pour que cet objectif soit poursuivi par l'ensemble des acteurs (y compris par les nouveaux investisseurs issus de la globalisation récente des échanges (asiatiques) et par les opérateurs non industriels (artisans)) ;</p> <p>v. l'institutionnalisation de la certification indépendante pour encadrer les impacts de déforestation dans tous les secteurs formels identifiés au point iii ci-dessus ;</p> <p>vi. l'application stricte de l'exigence de consultation publique et des études d'impact environnemental dans tous les projets d'investissement dans les secteurs formels identifiés au point iii ci-dessus ;</p>
10		
11		
12		<p>iii. La promotion de la certification indépendante et le déploiement de systèmes de traçabilité pour les produits destinés à l'exportation ;(on ne parle plus des APV FLEGT ?)</p> <p>v. le développement de chaînes de valeurs ajoutées modernes, construites sur une industrialisation répondant aux impératifs de développement socio-économique et valorisant les avantages comparatifs des pays de la sous-région (ce développement impliquera notamment l'interdiction, dans l'ensemble des pays du Bassin du Congo, d'exporter le bois sous forme de grumes à partir du 1er janvier 2022) (Réaliste et atteignable?);</p> <p>vi. l'engagement réciproque aux clauses contractuels entre les sociétés forestières et les</p>

		populations locales, non seulement pour le partage de bénéfices (via un partage effectif, encadré et transparent des redevances forestières), mais également pour le respect du zonage des concessions (séries agricoles, séries de production, séries de conservation).
13		
14	Multilatéraux	Intégrer dans le texte la reconnaissance internationale des AP
	Bailleurs	Ils rappellent cependant à cet égard que leur priorité est d'améliorer la conservation et la gestion de la biodiversité et de la faune dans le cadre existant, et que l'augmentation éventuelle de la superficie des aires protégées devra impérativement s'inscrire dans une réflexion globale sur les modèles de développement. (Comment cela doit-il s'articuler avec l'objectif de 30% mentionné ci-dessus au paragraphe (14)?)
15		
16	Bailleurs	Dans le but de promouvoir une valorisation plus durable et plus rémunératrice des produits forestiers non ligneux, mettront en place un cadre juridique et institutionnel incitatif basé sur une politique de développement de chaînes de valeur ajoutée pour les nombreuses filières de PFNL ayant un important potentiel de valorisation économique actuellement sous-valorisé ; Des synergies avec les plateformes de commerce équitable pourront également être recherchées avec l'appui de la communauté des bailleurs
17		
18	Régional	<ul style="list-style-type: none"> - Que soit reconnue l'équité ...; - Que soient allégées les procédures complexes de la finance climatique pour les pays du Bassin du Congo ; - Que soient concrétisées ...;
	Secteur Privé	<p>Tout ceci me semble trop générique et exige une traduction plus concrète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que soit reconnue l'équité et l'égalité dans la distribution géographique des ressources mobilisées par la finance climatique, afin que cette distribution soit davantage proportionnelle à l'importance relative des forestiers tropicaux de l'Amazonie, du Bassin du Congo et de l'Asie du Sud Est par rapport aux enjeux climatiques globaux - Que soient concrétisées les annonces de contribution qui ont été formulées lors de la mise en place du Fonds Vert Climat ; - Que soit développé et approvisionné le mécanisme de financement en appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN), tel que prévu dans le cadre de Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;

	Bailleurs	<p>Le bassin du Congo est le « deuxième poumon » forestier de la terre. Les pays du Bassin du Congo réclament une part des financements mobilisés dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, qui reflète cette réalité et les efforts de la région pour maintenir intactes les forêts du bassin du Congo.</p> <p>- Que soit reconnue l'équité et l'égalité dans la distribution géographique des ressources mobilisées par la finance climatique, afin que cette distribution soit davantage proportionnelle à l'importance relative des forestiers tropicaux de l'Amazonie, du Bassin du Congo et de l'Asie du Sud Est par rapport aux enjeux climatiques globaux ;</p>
19	Bailleurs	<p>La mobilisation de financements (mentionner CAFI ici ?) contribuant plus spécifiquement à la réalisation des engagements pris par les pays du Bassin du Congo :</p> <p>. Dans le cadre de l'Accord de Paris</p> <p>- dans le cadre du Bonn-challenge (500 US\$ / ha)</p> <p>- dans le cadre de la déclaration de N'Djamena</p>
20	Bailleurs	<p>La mobilisation de soutiens techniques et financiers adaptés pour permettre le développement des capacités et le transfert des technologies nécessaire la réalisation des approches de surveillance et de gestion durable des forêts, telles que préconisées par cette déclaration. Ce renforcement des capacités infrastructurelles, institutionnelles et individuelles, devra en particuliers ? les ressources humaines et institutionnelles des organismes scientifiques régionaux et nationaux ; et/ou la coopération avec des organismes scientifiques des pays bailleurs associés</p>
21		
22		
23	Bailleurs	<p>Concernant le point 23 "L'implication plus étroite des institutions publiques des pays bénéficiaires, des acteurs de la société civile locale des communautés riveraines (peuples autochtones et communautés locales), et des organisations du secteur privé, ..." on voudrait rappeler que leur participation et implication dans toutes les phases du processus décisionnel est une pratique appliquée par la grande majorité des donateurs.</p>
Paragraphe supplémentaire	Régional	<p>Que soit développé pour les secteurs productifs du bassin du Congo, un mécanisme de compensation des victimes de la divagation des animaux ;</p>
24		<p>Une meilleure prise en compte, dans les relations bilatérales économiques et commerciales, des enjeux liés à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles du bassin du Congo. Cette meilleure prise en compte devrait être construite sur la mise en place de conditions tarifaires avantageuses dispositifs pour la promotion de chaînes durables de valeur ajoutée (bois écologiquement et socialement durable / commodités zéro déforestation / produits forestiers non</p>

		ligneux).
--	--	-----------